

Canton de Montrichard

Ce canton renferme 13 communes. À l'exception d'Angé, toutes ont des écoles communales tenues soit par des instituteurs, soit par des institutrices.

Montrichard.

Relativement à la population, il y a peu de villes qui aient plus d'établissements d'instruction de Montrichard. Elle renferme deux écoles de garçons et trois écoles de filles.

L'école communale de garçons, la seule qu'elle entretienne, est dirigée par M. Labreuille. Placée dans un local magnifique, fréquentée par un très grand nombre d'enfants, nous voudrions pouvoir dire qu'elle est bien tenue et que les résultats sont satisfaisants ; mais il suffit d'y jeter un coup d'œil pour comprendre qu'au milieu d'un désordre et d'un bruit pareil à celui qui s'y fait entendre, il y a impossibilité pour l'instituteur de fixer l'attention de ses élèves et par conséquent qu'ils ne peuvent profiter. M. Labreuille a trop d'amour-propre, trop bonne opinion de lui-même et de son savoir pour profiter des conseils et surtout pour les recevoir avec reconnaissance. Peut-être pourrait-on dire pour excuser la légèreté de ses élèves qu'il y a dans son école beaucoup de petits enfants de l'âge de cinq à six ans qui, faute de salle d'asiles, fréquentent l'école communale.

L'école privée de garçons est sous la direction de M. Robillon qui, pour l'intelligence et la capacité, sort de la ligne ordinaire ; il nous a toujours paru déplacé sur le petit théâtre où il exerce. Ce qui le distingue surtout, c'est une aptitude rare pour l'enseignement. Nous ne connaissons pas d'homme qui soit plus aimé de ses élèves, qui sache mieux leur inspirer le goût du travail et obtenir des résultats ; nous ajouterons qu'il aime son état par passion et que depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin, il montre un zèle, une ardeur, une activité des plus louables. Quand on sait occuper ainsi tous les instants des élèves, il n'y a pas de porte ouverte à la dissipation.

Les trois écoles de filles sont dirigées la première par Mlle Guindeuil, la seconde par Mlle Soudé, la troisième par une Sœur de la congrégation de Saint-Paul de Chartres. Ces trois écoles se font remarquer par le caractère bien tranché des élèves qui les fréquentent et par celui des maîtresses qui sont tout à fait en harmonie avec elles.

Mlle Guindeuil a les enfants des meilleures familles de Montrichard. Son ton est digne, ses manières exquises, nous la croyons très propre à donner une bonne éducation aux filles qui lui sont confiées. Mlle Soudé, bien qu'elle ait un extérieur imposant, a plus de laisser-aller avec ses élèves qui appartiennent toutes à la classe commerçante ; mais je la crois aussi plus aimée. Ces deux écoles sont bien tenues et l'enseignement y est satisfaisant. Quant à l'école dirigée par la Sœur, ce sont les élèves, par le fait de gratuité presque absolue, (qui) appartiennent à la classe indigente, elle est tenue avec peu d'intelligence, les résultats y sont très médiocres.

Bourré.

L'école communale de Bourré est dirigée par M. Barbin pourvu du brevet de troisième degré. C'est bien l'homme le plus estimable que nous connaissions. Il n'a manqué à cet instituteur pour devenir très remarquable que d'avoir été conseillé. Avec son amour du travail, son zèle, son bon sens naturel, son intelligence, il eût pu rendre de grands services à l'instruction ; mais abandonné à lui-même, il s'est fait ce qu'il est, c'est-à-dire qu'il est fort ordinaire pour les connaissances et la pratique de l'enseignement. Du reste, son école l'occupe du matin au soir, et c'est un modèle de bonne conduite, d'ordre et de sobriété.

Outre l'école communale, il y a une école de filles tenue par Mme veuve Girard. Accablée par l'âge, cette institutrice, après 40 ans de service, se trouverait réduite à mourir de faim, si la charité publique ne venait à son secours. Les quelques élèves qu'elle réunit encore n'ont guère pour toute instruction qu'un peu de lecture.

Chaumont-sur-Loire.

L'école de Chaumont se place au rang des meilleures écoles du département pour les bonnes qualités de l'instituteur et par les résultats qu'il obtient. M. Mandard n'a peut-être pas assez la conscience de ce qu'il vaut. Il en est tant d'autres qui, sans raison, aiment à se faire valoir, qu'on lui désirerait moins de timidité et plus d'assurance. Depuis que nous inspectons son école, nous avons pu remarquer d'année en année des améliorations notables. Ce n'est pas un instituteur à rester en arrière. Plein de goût pour son état et d'amour pour le travail, il cherche à agrandir le cercle de ses connaissances, à se tenir au courant des nouvelles méthodes et des nouveaux procédés d'enseignement. La commune de Chaumont se félicite tous les jours, à juste droit, d'avoir un pareil instituteur.

Chissay.

Passer de l'école de Chaumont à celle de Chissay, c'est passer de la lumière la plus vive dans les ténèbres les plus épaisses. Le sieur Desbrosses n'a aucune des qualités qui recommandent le bon instituteur. Il est ignorant, brutal, entêté, négligent, incapable d'apprécier un bon conseil, de comprendre les devoirs de sa position. L'enseignement dans son école est des plus arriérés et il n'y a pas à compter sur quelques améliorations, car le sieur Desbrosses est plein de mauvaise volonté, il n'aime pas son état, et ce qu'il fait aujourd'hui, il le fera demain, après, et le jour suivant. Nous plaignons la commune d'avoir un pareil maître, car elle mérite beaucoup mieux sous tous les rapports.

Faverolles.

L'instituteur public de Faverolles est un nommé Royer. Ce que nous pouvons dire de mieux en sa faveur, c'est qu'on n'a ni blâme ni louange à lui donner. Doué de peu d'intelligence et de capacité, il fait tout ce qui lui est possible de faire. Il est à un âge où l'on ne change pas facilement ses vieilles habitudes. Du reste, bien que l'enseignement de son école soit très arriéré, bien que les progrès de ses élèves soient très lents, cet instituteur est en rapport avec la localité qui par son peu d'agglomération n'est pas avantageuse. Un instituteur agréable ne pourrait se

résoudre à y demeurer longtemps.

Monthou-sur-Cher.

Voilà une des communes les plus populeuses, les plus riches du canton ; nous voudrions pouvoir dire qu'elle offre à un instituteur une position favorable, mais il n'en est rien, car partagée comme elle est en deux parties distantes de deux lieues et demie, il est facile de concevoir que les enfants du hameau de Vineuil ne peuvent se rendre au bourg. Pendant plusieurs années, l'instituteur, par un zèle des plus louables a eu le courage de se transporter dans les deux endroits, le matin dans l'un, le soir dans l'autre, mais sa peine n'a profité ni à lui ni à l'instruction ; maintenant l'école est définitivement fixée au bourg et les élèves ont augmenté. M. Sinclair (?) a une capacité et une intelligence ordinaires ; l'enseignement dans son école est peu développé, les progrès sont médiocres. Ce que nous avons dit plus haut explique l'état des choses actuelles. Il faut plusieurs années pour que l'instituteur puisse améliorer l'instruction.

Pontlevoy.

Cette commune, l'une des plus populeuses et des mieux situées du canton, a confié la direction de son école au sieur Racapé. Doué de beaucoup d'intelligence et de capacité, comment se fait-il que cet instituteur n'obtienne pas de résultats ? Nous ne connaissons pas d'homme qui soit plus mécontent de sa position. Il a toujours des motifs de plaintes contre les parents et les autorités locales. Et cependant les parents aiment l'instruction ; les autorités sont pleines de bonnes intentions, mais M. Racapé avec son caractère voit tout en mal, il ne s'aperçoit pas que s'il a peu d'élèves, c'est qu'il n'inspire pas assez de confiance, c'est que ses antécédents lui sont peu favorables. Nous souhaitons au sieur Racapé plus de modération, de retenue ; mais il est à craindre pour lui que sa tête ne lui occasionne encore bien des contrariétés.

À côté de l'école communale de garçons, se trouvent deux écoles de filles tenues l'une par Mme veuve Chiquet, l'autre par une Soeur de la Présentation. Cette dernière entièrement gratuite se compose d'enfants appartenant à des familles pauvres ; leur instruction est bornée, on s'attache beaucoup à les exercer aux travaux qui conviennent à leur sexe.

Mme Chiquet qui dans sa jeunesse, a dû être une excellente institutrice et qui exerce à Pontlevoy depuis 40 ans est une femme des plus estimables. Malgré son grand âge, elle a encore le talent de bien tenir ses élèves, de les exciter au travail et d'obtenir des résultats.

Rilly.

La commune de Rilly est trop peu importante pour qu'un instituteur songe à s'y fixer. Aussi a-t-elle jusqu'à présent été privée d'instruction. Depuis peu, Mlle Bigot y a été appelée pour exercer les fonctions d'institutrice communale. À défaut d'instituteur, elle doit jouir des avantages qui sont attachés à cette place. Mlle Bigot est depuis trop peu de temps en exercice pour que nous ayons pu apprécier sa manière de faire. Nous pensons toutefois que c'est une bonne acquisition pour la commune.

Saint-Georges.

Après le chef-lieu, c'est la commune du canton la plus importante et pour sa population et pour sa richesse ; mais nous pouvons ajouter aussi que c'est une des plus arriérées en fait d'instruction. Le sieur Poidevin, l'instituteur communal, n'est pas dépourvu d'intelligence ; mais par un travers d'esprit des plus blâmables, ce n'est pas la prospérité de son école qui l'occupe le plus. M. Poidevin s'est imaginé qu'il est homme de loi ; aussi ouvre-t-il plus souvent le code que la grammaire, il fait l'avocat consultant, et parfois emporté par son amour pour la chicane, on l'a vu, au lieu de faire son école, assister aux séances de la Justice de Paix. Nous ajouterons encore qu'il n'est pas ennemi du vin et qu'il a souvent donné dans la commune l'exemple de l'intempérance. Bien que les observations que nous lui avons adressées l'aient un peu corrigé, il serait à désirer pour la commune de Saint Georges que le sieur Poidevin fût remplacé.

Outre l'école communale, il y a encore dans cette localité une école privée de filles. Bien que l'institutrice, Mlle Villoteau, ait peu de capacité et d'intelligence et que les connaissances de ses élèves soient médiocres, la commune est encore heureuse de l'avoir ; elle peut au moins leur servir de modèle pour la conduite et leur donner des idées d'ordre et de propreté.

Saint-Julien de Chédon.

Le sieur Beaussier, instituteur public à Saint-Julien, a du zèle, de la bonne volonté, mais sa capacité est médiocre, bien qu'il ne manque pas d'intelligence. Sa tenue est bonne, sa conduite parfaite. Bien que l'instruction laisse beaucoup à désirer, la commune en raison de son peu d'importance est encore heureuse de le posséder. Un instituteur de mérite, mais dépourvu de moyens d'existence, ne s'y fixera jamais.

Thenay.

À la tête des communes qui ont peu de goût pour l'instruction, on peut placer Thenay. Malgré sa population de près de 900 âmes, c'est à peine si l'instituteur peut rassembler 25 ou 30 élèves en hiver. Dans l'été, ils quittent presque tous l'école, et le peu qui restent sont des enfants en bas âge. Le moyen alors d'obtenir des résultats ? Simple, exempt d'ambition, heureux dans sa position, toute médiocre qu'elle est, le père Résair (?) qui a dû son brevet à sa persistance, à son opiniâtreté dans le travail, est l'homme qui convient à Thenay.

Vallières.

La commune de Vallières qui se trouve pour ainsi dire isolée par sa position géographique et dont les communications sont très difficiles, a longtemps été privée d'école. Grâce aux soins persistants du maire de l'endroit, M. Lequoy, l'école a été fondée et le Sieur Julliot appelé à sa direction. Cet instituteur qui est jeune ne manque pas de zèle ni de bonne volonté, ses connaissances sont bornées mais comme il est intelligent, il peut facilement acquérir ce qui lui manque. L'école est bien tenue ; il y règne de l'ordre, de la propreté et tous les ans nous y avons remarqué des améliorations. C'est une des moins mauvaises du canton de Montrichard dont tous les instituteurs à l'exception de celui de Chaumont-sur-Loire sont médiocres.

Comités locaux.

C'est surtout dans le canton de Montrichard que la surveillance des comités locaux serait opportune et salutaire. Elle préviendrait alors la négligence, la mauvaise conduite ; elle pourrait donner d'utiles conseils mais à l'exception du comité local de Pontlevoy, tous se font remarquer par une complète nullité.

Maisons d'école.

Des 13 communes de ce canton, la seule ville chef-lieu est propriétaire de sa maison d'école. Deux autres, celles de Saint-Georges et de Saint-Julien font leur disposition soit pour acheter soit pour faire construire. Les 10 restantes n'ont encore manifesté aucune intention à cet égard.